L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 25 FÉVRIER 1870. 43me Année—Vol XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 25 FÉVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] au No 68 de la rue de Chartres, [illegible] de vêtements extra fins de prix [illegible] pour hommes et enfants, articles [illegible]. Aussi, des vêtements avariés.

[illegible] Stern & Bros, au No 16 de la rue de [illegible] caisses bottes, souliers et brode[illegible].

[illegible] Marks & Co., au No 28 de la rue de [illegible], "notions", marchandises ava[illegible].

[illegible] Murphy, sur la Levée, au pied de la rue [illegible].

Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Farine! Farine! M. D. H. Murphy vendra [illegible] barils de farine à Pelican. Voyez [illegible].

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi :

[illegible] — Deuxième semaine des trou[illegible] Fox et Kiralfy.

[illegible]—The Little Treasure and Po[illegible].

[illegible] School.

[illegible] City Museum.—Nos 40 et 42 rue [illegible] Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Les Elections de mars.

Les conseils municipaux s'occupent de [illegible] commissaires et des secrétai[illegible] l'élection prochaine qui doit, d'a[illegible] la charte, avoir lieu le second lundi [illegible]. On assure que le maire Conway [illegible] un *mandamus* qui lui ordonne [illegible] sa proclamation pour une élec[illegible].

[illegible] a donc changé. Les sympto[illegible] semblent indiquer qu'il y [illegible] élection. Quelle espèce d'élec[illegible] aurons-nous? Résumons la ques[illegible].

[illegible] démocratique de paroisse n'a [illegible] signe de vie, du moins en appa[illegible] quelques clubs de wards ont eu [illegible] auxquelles il est venu peu d[illegible]. Mais, en somme, on peut dire qu[illegible] organisation démocratique a manqué de [illegible] que nous eussions désiré [illegible] ordre.

[illegible] a nommé un juri électoral de [illegible] citoyens respectables, qu'il a [illegible] choisir les candidats. Ce juri [illegible] et il n'y a pas de probabil[illegible] se réunisse, aucun de ses membres [illegible] pouvant sans doute suffisamment [illegible] à convoquer ses collègues. Il [illegible] du *Times* n'a pas d'ailleurs, ob[illegible] assentiment de toute la presse con[illegible]. Le *Picayune*, de son côté, [illegible] que les nominations fussent faites [illegible] par la Chambre de com[illegible], l'Association des Artisans et l'asso[illegible] des Propriétaires fonciers. Rie[illegible] jusqu'à présent que cette sug[illegible] pousse amener de résultat prat[illegible].

[illegible] hier matin, le *Republican*, l'organ[illegible] dit aussi son mot sur la question [illegible] en principe, l'idée du *Times* [illegible] bien qu'inspire à nous inspirer de [illegible] son inefficacité, mais il n'accept[illegible] celui du *Times*, dans laquelle, dit-il [illegible] deux républicains. L'o[illegible] M. Warmoth propose, en cons[illegible], une nouvelle liste de trente-cinq [illegible] composée mi-partie de conserva[illegible] partie de républicains. Il promo[illegible] aux candidats que ces trente [illegible] désigneront. En cela, le *Re*[illegible] se compromet pas beaucoup [illegible] certain que les conservateurs de [illegible] à lui ne consentiront pas à faire [illegible] de ce juri mixte.

[illegible] du *Republican* nous parai[illegible] simplement une tactique pour endo[illegible] conservateurs. Si ceux-ci restent [illegible] se divisent, ils peuvent être [illegible] que les radicaux, en dépit de tou[illegible] contraires, porteron[illegible] leurs voix sur une seule liste de can[illegible].

[illegible] radical voulait d'abord empê[illegible] municipale. Il a changé d[illegible] présence de l'indécision des conse[illegible]. On laissera faire l'élection et [illegible] l'emportent, les choses rest[illegible] dans le *statu quo*. Si, au contraire, [illegible] le droit de faire les nominations à [illegible].

[illegible] soit des plans des radicaux, [illegible] pour que les conservateurs [illegible] vue des élections, et comme [illegible] de nos confrères paraissent [illegible] aboutir à aucun résultat pra[illegible] faisons sur l'idée déjà émise [illegible] nous faisons un nouvel appel [illegible] démocratiques de paroisse et [illegible] comité central. Les citoyens qu[illegible] les circonstances exigent qu'il[illegible] mouvement des esprits [illegible]. Qu'ils invitent donc une division dans les rangs [illegible] citoyens honorables [illegible] et la position aient une [illegible] se joindre à eux [illegible] les candidats les plus propres [illegible] la majorité des suffrages [illegible] des forces de leur [illegible].

[illegible] procède pas ainsi, nous ne [illegible] de la confusion, et s'il se produit [illegible] candidatures, elles ne seront soutenues [illegible] et faiblement, et les [illegible] profiteront de ce défaut d'orga[illegible] chez les conservateurs pour s[illegible] maîtres du gouvernement munic[illegible] être obligés de recourir à de nou[illegible] arbitraires.

[illegible] circonstances sont graves et notre [illegible] mérite, croyons-nous, d'être [illegible] sérieuse considération si on tient [illegible] le triomphe des radicaux dans [illegible] municipalité ou les conservateurs, en [illegible] sont assurés d'une majorité des [illegible].

[illegible] Nous trouvons dans le *Monde* du [illegible] paragraphe suivant relatif à [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Nous [illegible] que nous associer aux paroles [illegible] contrée relativement à la nomi[illegible] de l'abbé Perche comme coadjuteur [illegible] l'évêque Odin :

[illegible] pour certain que l'archevêque [illegible] Nouvelle-Orléans, Etats-Unis, Mgr [illegible] trouvant, vu l'état de délabre[illegible] sa santé, dans l'impossibilité [illegible] rester seul son important diocèse, [illegible] obtenir un coadjuteur de la Propa[illegible]. Ce coadjuteur, avec future suc[illegible], qui déjà avait été demandé par [illegible] archevêque de la Nouvelle-Or[illegible] prédécesseur de Mgr Odin, est M. [illegible] Perche, appartenant au diocèse [illegible] et depuis longues années en [illegible]. Ce savant et modeste ecclé[illegible] a laissé les meilleurs souvenirs [illegible] et a conquis, dès son arrivée [illegible] Unis, l'estime et l'affection de [illegible] cette nomination, qui sera saluée [illegible] bonheur par tous les habitants [illegible] Nouvelle-Orléans, n'affligera qu'une [illegible] dont la modestie avait [illegible] longtemps déjà écarté [illegible] qu'on lui impose aujourd'hui.

[illegible]—M. J[illegible] agent des machines à coudre de [illegible] & Baker, offre comme prix spécial à [illegible] foire de la Louisiane qui com[illegible] le 23 avril, une belle machine à cou[illegible] valeur de $175, à la personne qui [illegible] le meilleur pastel de couture [illegible] et de broderie faites à la machine [illegible] élastique de Grover et Baker. Il y [illegible] une excellente chance pour toute per[illegible] industrieuse et adroite. Une ma[illegible] ce genre est un petit capital et [illegible] ouvrière ou d'une mère de fa[illegible] serait heureuse de la gagner. — A [illegible] donc.

[illegible]RRICE.—Une nourrice bien recom[illegible] trouvera une excellente place en [illegible] immédiatement au No 291 rue [illegible]. Voir aux annonces.

Le général R. E. Lee, écrivant à la [illegible] 1er janvier 1867, dit : "Grâce à son [illegible] si simple et à l'expérience [illegible] ont faite mes filles, la machine à [illegible] favorite de ma famille est celle de [illegible] & Gibbs."

[illegible] FRANÇAISES.—Nous rappelons [illegible] lecteurs l'annonce de MM. Lion & [illegible], rue du Canal Nos 151 et 153, an[illegible] relative à des chemises françaises [illegible] excellente qualité, d'une coupe supé[illegible] et d'un prix extraordinairement [illegible].

[illegible] La machine à coudre de Grover & [illegible] qui ne coûte que $55, a obtenu les [illegible] prix partout où elle a été expo[illegible]. A vendre, au No. 182 de la rue du Ca[illegible].

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La représentation d'hier soir a été ce que nous espérions qu'elle serait, une ovation pour notre digne et habile directeur, M. Calabrési. Nous rendrons compte dimanche de la manière dont l'opéra de Gounod, *Roméo et Juliette*, a été interprété. Contentons-nous de dire que nos artistes ont été dignes d'eux-mêmes et que tous ont fait preuve de zèle en cette circonstance. Mademoiselle Dupuy, qui était sérieusement indisposée depuis quelques jours et qui avait été très souffrante toute la journée, a montré un véritable dévouement en venant chanter le rôle de Juliette; mais elle tenait à ne pas faire manquer la représentation et elle s'est tirée à son honneur de cette épreuve, qui n'était pas sans péril dans l'état de santé où elle se trouvait.

Lorsque M. Calabrési est venu prendre place à son pupitre, il a été accueilli par plusieurs salves chaleureuses d'applaudissements, parties de tous les points de la salle qui était brillamment garnie. A la fin du second acte, après le duo entre Roméo et Juliette, au moment où M. Michot et Mlle Dupuy venaient répondre à un rappel justement mérité, tous les artistes sont venus se ranger autour d'eux portant les bouquets, les couronnes et les cadeaux destinés au bénéficiaire. M. Gravier, régisseur général, prenant la parole a présenté à M. Calabrési un fort joli coffret en nacre contenant le produit d'une souscription faite par un grand nombre d'actionnaires, d'abonnés et d'habitués de l'Opéra en vue de témoigner au bénéficiaire toute leur satisfaction pour le talent et le zèle consciencieux apporté par lui dans l'exercice de ses fonctions de directeur et de chef d'orchestre. Puis M. Gravier a successivement remis les autres offrandes faites par les artistes, par les dames des chœurs, par les musiciens de l'orchestre, en accompagnant cette présentation de paroles bien senties exprimant les plus cordiales sympathies de la part des administrés envers leur directeur. Nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire ce petit discours dont chaque passage a été accueilli par des applaudissements prolongés.

Le bénéficiaire a paru être vivement touché des témoignages de sympathie qui lui ont été donnés dans cette soirée par le public et par les artistes. C'est une juste récompense due à son talent et à ses efforts et nous y applaudissons de tout cœur, avec l'espoir que M. Calabrési restera encore, l'année prochaine, investi de la confiance de la société de l'Opéra, confiance dont sa longue expérience, ses capacités et son intégrité le rendent digne à tous égards.

On donnera samedi prochain pour la matinée, *Les Mousquetaires de la Reine*, et le soir la seconde représentation de *Roméo et Juliette*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Mme T. S. Cline, la charmante petite soubrette de ce théâtre, aura son bénéfice lundi prochain, 28 février. Le spectacle sera fort attrayant et la bénéficiaire ne laissera pas passer cette occasion sans faire entendre ses chansons françaises, si populaires. Il est certain qu'une pareille soirée attirera beaucoup de monde, et les personnes qui voudront y assister feront bien de retenir leurs places sans délai.

$55. C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

Les consulats américains.

Le général Starring est parti l'été dernier pour l'Europe, chargé d'une mission délicate, qu'il paraît avoir remplie à merveille. Il s'agissait de faire un voyage d'inspection à travers les établissements consulaires des Etats-Unis, afin de rendre les services publics qui avait été jusque là passablement négligés, et où fourmillent les abus, les incapacités et les peccadilles de toute sorte.

M. Starring vient d'envoyer au secrétaire du Trésor un rapport plein de faits et de renseignements intéressants et amusants à la fois, qui prouve que la mission dont il s'agit était loin d'être inopportune, et que, dans beaucoup de cas, non seulement les intérêts nationaux étaient en fort mauvais mains, mais encore que le crédit du nom américain était sérieusement compromis.

M. Starring a visité en France le consulat général de Paris, onze consulats, et vingt-six agences consulaires, qui lui, comme on voit, sa besogne en conscience. L'observation générale la plus piquante concerne les archives, qui, à ce qu'il paraît, sont généralement tout à fait négligées, quelques-unes tout à fait absentes, et également dans un cas, ont fait de leurs précieuses collections [illegible] qui en ont sans cérémonie coupé les signatures pour en faire des autographes.

Les officiers consulaires des Etats-Unis, dit M. Starring, ont un grand désavantage, très-peu d'entre eux ont quelque expérience commerciale, et aucun encore ou quelque notion de la langue qu'on parle dans le pays où ils résident. Cela se comprend parfaitement; et il en sera de même tant que les fonctions consulaires, de même que toutes les autres fonctions publiques, seront données en récompense de services politiques, au lieu d'être confiées à des personnes ayant les aptitudes et les connaissances nécessaires pour les remplir. "Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint."

M. Starring constate que de grandes quantités de marchandises françaises sont envoyées aux Etats-Unis en violation des tarifs douaniers, soit à l'aide de factures portant des évaluations réduites, soit en empruntant le transit anglais ou canadien par où elles sont introduites en contrebande sur le territoire américain. Les soieries de Lyon et les dentelles sont particulièrement signalées comme donnant lieu à ces fraudes. M. Starring prétend que, sur les premiers de ces articles, le trésor des Etats-Unis est fraudé de *sept millions de dollars* par an. Cela paraît exorbitant; mais le rapporteur appuie son évaluation sur des chiffres qu'il donne en détail, dont nous lui laissons la responsabilité, n'ayant pas le loisir d'en vérifier l'exactitude.

Voici dans quels termes M. Starring propose de modifier le tarif sur les vins :

"Le tarif sur les vins, *ad valorem*, est une source de beaucoup d'embarras, et donne naissance à beaucoup de fraudes. La valeur des vins est sujette à beaucoup de hasards; il est tellement difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à une juste évaluation, qu'on accroîtrait de beaucoup le chiffre du revenu provenant de cette source en établissant un droit spécifique sur tous les vins, tant par gallon, sans tenir compte de la qualité. Cela vaudrait mieux pour le marchand et pour le consommateur, assurerait une meilleure classe d'exportations et ferait disparaître la plupart des fraudes qui se pratiquent aujourd'hui."

M. Starring fait un triste état des souvenirs qu'ont laissés à Bordeaux les consuls qui ont précédé le titulaire actuel, M. Clinch.

M. Gleeson, son prédécesseur immédiat, est parti sans tambour ni trompette, n'ayant jamais rendu un compte de recettes au Trésor, ne laissant ni livre de comptabilité ni archives, — mais laissant, en échange, une foule de dettes criardes et oubliant de payer son loyer personnel, tout comme celui du consulat. On a cru d'abord qu'il était parti directement de Bordeaux pour les Etats-Unis.

"Mais, dit M. Starring, vers le 26 juillet il a laissé sa carte à mon hôtel, à Paris sans adresse, en disant qu'il était déjà venu sans me trouver et qu'il devait partir le lendemain pour l'Angleterre ; mais d'après la manière dont les choses se sont passées, j'ai lieu de croire qu'il cherchait plus à m'éviter qu'à me rencontrer."

Et le rapport continue en ces termes que nous ne pouvons mieux faire que de transcrire littéralement :

"Cette affaire à Bordeaux est particulièrement malheureuse, attendu qu'elle place les Américains dans cette ville sous un faux jour, et leur fait partager l'odieux qui s'attache à un fonctionnaire indigne."

"C'est très malheureux, en effet, — d'autant plus que, paraît-il, le prédécesseur de M. Gleeson, M. Davidson, ne valait guère mieux. Nous lisons, en effet :

"M. Davidson, prédécesseur de M. Gleeson, a quitté la place couvert de dettes qui ne sont pas encore payées.

"En outre, j'ai su qu'un certain nombre de négociants de Bordeaux, s'étant laissé persuader que Davidson avait une grande influence sur le gouvernement de Washington, et pouvait faire introduire dans le tarif sur les vins des changements à leur avantage, ont fait une bourse de plusieurs milliers de francs pour le défrayer des dépenses que lui occasionneraient ses démarches. Mais depuis ils n'ont plus entendu parler de Davidson, ni d'aucune réduction sur le tarif des vins.

"Il y a eu aussi à Bordeaux et dans d'autres localités en Europe des agents du département du Trésor qui se sont donnés pour de grands négociants et qui ont par ce moyen commis tant d'abus de confiance qu'ils ont presque fait du nom d'Américain le synonyme de filou.

"Tous les rapports mis en circulation concernant de prétendues fausses factures à Bordeaux ne méritent pas créance. Les négociants de cette ville, en général, sont des hommes d'affaires honnêtes et dignes de confiance; mais, bien que ceux qui font exception soient bien connus, tous ont été traités par quelques-uns de nos agents comme des gens absolument dénués d'honnêteté et de respectabilité.

"Je fais mention de ces faits simplement pour montrer pourquoi les Américains sont si mal vus à Bordeaux. Une juste et honnête administration consulaire fera beaucoup pour faire cesser le préjugé qui existe aujourd'hui, et je suis assuré que M. Cluch fera tous ses efforts pour amener ce résultat. Toutes ces choses, bien considérées, je recommande qu'il reçoive des instructions pour avoir à payer toutes les dettes laissées par son prédécesseur, pour le loyer du consulat, et aussi pour meubler ses bureaux d'une façon respectable."

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Législature de la Louisiane.

MERCREDI, 24 FÉVRIER.

SÉNAT.—Le comité de finance fait un rapport favorable sur le bill ajournant indéfiniment la collection des taxes arriérées de 1861, '62, '63 et '64.

Sur motion de M. Lynch le bill est adopté.

Le comité des banques fait un rapport favorable sur le bill incorporant la compagnie de Dépôts de la Louisiane.

M. Anderson présente un bill pour créer la paroisse d'Atchafalaya. Référé.

M. O'Hara présente un bill pour incorporer la Commission métropolitaine de dessèchement et de Levée. Référé.

M. Rey présente une résolution pour que le président du Sénat reçoive le même *per diem* que les membres de ce corps. Adopté.

Il est 1 heure. Le Sénat se forme en cour d'*impeachment* pour le procès Wickliffe, sous la présidence de M. Ludeling.

J. N. Osborne, déjà entendu, est rappelé.—L'auditeur m'informa, dit M. Osborne, qu'il avait reçu du Bureau d'impression un ordre réduisant l'estimation de l'impression en agates. L'ordre, dit-il, me réduit à $1800, mais si vous me donnez un reçu je vous remettrai un mandat de $[illegible], ce qui était de $387 au-dessous de ma réclamation.

Contre-interrogatoire.—Quand je publiai les lois de la Louisiane, je faisais la publication moitié à Vicksburg et moitié à la Nlle-Orléans. Le contrat pour l'impression me fut donné par le gouverneur, le lieut.-gouverneur et l'orateur de la Chambre, de commissaire Lowell. Mon contrat m'obligeait à publier—publier n'est pas imprimer—les lois de l'Etat dans l'Etat même. Mon contrat a été annulé. Je me rappelle pas pourquoi; je pense que c'était parce que je n'imprimais pas les lois dans l'Etat. Je suis membre de la Législature du Mississipi, y représentant Jackson où je demeure depuis mai.

John Greer, assesseur de taxe d'Etat, 3e District, prête serment et dit : Dans mon règlement final avec l'auditeur en octobre, ma réclamation s'élevait à $2,500. L'auditeur me dit qu'il me délivrerait de petits mandats si je lui payais $125. Ce que je fis; je pouvais pas vendre les gros mandats. L'auditeur donne pour raison qu'il était trop long et trop pénible de couper des petits warrants.

O. H. Hempstead prête serment. Son témoignage est relatif à des transactions de faible importance. J'étais employé, dit-il, par les éditeurs pour avoir leurs warrants. Je les obtenais je ne sais par quels moyens; c'est-à-dire je ne sais pas comment vous qualifieriez ces moyens, en faisant des présents à l'Auditeur. Je pense qu'il n'y a pas grande différence entre celui qui corrompt et celui qui est corrompu.

Le commissaire Lowell demande des mandats de saisie contre les témoins qui ayant été sommés n'ont pas paru. Les mandats sont délivrés.

Une certaine lettre du gouverneur Warmoth à M. Wickliffe, demandant qu'un rapport lui soit fait au lieu de la Législature, est admise.

La Cour sajourne à 7 heures du soir, et le Sénat se remet en séance.

M. Braughn demande que le Sénat s'occupe de la résolution d'enquête pour savoir comment l'Etat a été dépouillé de son intérêt dans le chemin de fer des Opelousas. La résolution porte qu'un comité réunira sera nommé ainsi qu'un secrétaire pour examiner l'affaire et agir pour le maintien des intérêts de l'Etat. Le gouverneur, en outre, sera autorisé à faire procès si cela est nécessaire pour sauvegarder ces intérêts. La résolution passe.

M. Fontte appelle le bill relatif à la protection des porteurs de polices d'assurance.

M. Wilcox s'oppose au bill, qui passe néanmoins, et le Sénat se retire en séance exécutive.

Séance du soir.—Le procès de l'auditeur Wickliffe est repris à 7 heures du soir.

Patrice Leonard, éditeur de l'*Empire Parish*, est appelé pour témoigner. Nous avons déjà rapporté ce témoignage lors du procès de M. Wickliffe devant la Première Cour de District. En résumé, M. Leonard dépose que l'auditeur lui a dit que s'il voulait lui faire quelques faveurs, il fallait les payer. Il s'agissait de régler des comptes d'impression. M. Wickliffe objecta, en outre, que le caractère n'était pas conforme à la loi. Il donna un reçu à M. Wickliffe qui voulait une moitié. Il fut obligé d'en passer par là.

M. Semmes a demandé au témoin s'il avait consenti à cet arrangement. Le témoin a répondu affirmativement.

Comment appelez-vous cela? a demandé M. Semmes.—Réponse. Une association, je crois.

M. Semmes.—Alors vous consentîtes à duper l'Etat?—Rép. Oui, je suppose.

Le témoin a été soumis à une série de questions sur ses occupations passées et présentes, et il a répondu d'une manière favorable pour lui-même.

John S. Walton donne son témoignage relatif à une tentative qu'il fit pour faire diminuer de gros warrants, tentative qui fut sans succès. Il ne sait rien de plus par lui-même.

Le Dr W. H. Hire, secrétaire trésorier de l'hôpital de Charité, témoigne qu'afin d'obtenir l'échange d'un warrant de $10,000 contre de petits warrants, il eut à payer $500 à M. Wickliffe. L'hôpital de Charité est le seul hôpital du Sud qui soit entretenu entièrement par l'Etat. Dans une autre occasion, il paya $70 à M. Mushaway pour une affaire de même valeur.

J. W. Maynard, éditeur du *Standard*, dit qu'il a offert volontairement $50 à M. Wickliffe, pour qu'il approuvât sa réclamation. Il lui donna une fois $30 que M. Wickliffe reçut. Wickliffe ne lui a jamais demandé d'argent, mais il lui dit qu'il n'avait pas le temps ou que sa force d'employés était insuffisante. Le témoin avoue que pendant qu'il était à Washington, sa femme fut payée en warrants sans retour.

Adam Giffen, ex-trésorier d'Etat, a déposé sur les coupons échus et à pris occasion de corriger certaines assertions. Il n'a jamais émis aucun des quatre millions. Les obligations furent mises sous la charge de M. Pike. Il ne sait pas qui les a émises. Le gouv. Warmoth signa ces obligations et les donna à M. Sneden qui les donna au témoin comme trésorier. Les coupons, pense le témoin, étaient tous affranchis à la bordure.

Les certificats remis par le témoin à M. Pike étaient numérotés 2,300 et au-dessus. Le témoin n'a jamais rien eu à faire avec M. Wickliffe.

James O'Neil, assesseur d'Etat du 1er district, dit avoir payé $125 à M. Wickliffe pour faire changer un warrant de $5,000 en petits warrants. Il offrit le montant lui-même. Il fit cette offre parce qu'on lui dit que c'était déjà pratiqué ainsi.

J. A. Lagroue, premier clerc de Wickliffe, dit qu'il a refusé de couper un warrant parce qu'il avait reçu ordre d'agir ainsi. Il a reçu, en tout, $700 ou $800 de rétribution extraordinaire de l'Etat, à diverses fois. Wickliffe dit que si cela tournait mal, le trésorier aurait à rendre l'argent. Huit ou neuf clercs ont reçu des rétributions extra. En été, les clercs travaillent de 9 à 5 heures et en hiver de 9 heures du matin à minuit. Quelques clercs ont reçu le montant de leurs salaires en certificats de dette, parce que leur service n'est pas autorisé par la loi.

Madden et Musheway étaient employés pour faire payer les licences des maisons de jeu. Le témoin ne pense pas qu'ils y fussent autorisés par la loi.

E. Longpré, clerc dans le même bureau, a reçu son salaire, 150 par mois, en warrants. Il a reçu environ $400 ou 500 en tout de rétribution extraordinaire, en warrants.

La déposition d'un autre clerc, Bochler, n'offre rien de particulièrement intéressant.

J. A. Reggio n'en dit pas plus que son confrère.

F. C. Remick, secrétaire du gouverneur dépose que M. Wickliffe avait représenté au gouverneur qu'il fallait qu'un bill l'autorisât à prendre plus de commis afin de pouvoir changer les warrants. Le gouverneur a reçu de Wickliffe près de $1,500,000 en obligations de Levée et des coupons de 1, 2 et 3 ont été coupés et brûlés dans le salon du gouverneur, en présence du sénateur Lynch, Wrotnowski, et aussi devant le secrétaire d'Etat. On ne fit aucun procès verbal. Il était impossible qu'un coupon tombât entre les mains de qui que ce soit.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La résolution du Sénat ordonnant à G. M. Wickliffe de transférer certains coupons s'élevant à $716,880 à James Graham, remplissant les fonctions d'auditeur, pour que ces coupons soit cancelés, est approuvée.

Le bill du Sénat accordant certains privilèges à l'association des prêts et dépôts a été mis au calendrier.

La résolution du Sénat allouant une somme de $2000 au dames de Fredericksburg pour l'enterrement des soldats confédérés tués dans les journées de Fredericksburg, Wilderness et Chancellorville, Virginie, est mise en discussion.

M. Dewees demande l'ajournement indéfini de la résolution. Cette motion est déposée sur la table par 53 contre 18.

M. Dewees demande alors que la résolution soit amendée de manière à ce qu'on alloue en même temps $5,000 pour le bénéfice du cimetière national de Gettysburg.

M. Moray soutient la résolution telle qu'elle est venue du sénat et rend justice à la valeur des soldats confédérés.

M. Isabelle demande le dépôt sur la table de l'amendement de M. Dewees et la motion prévalut par 73 contre 7.

M. Kent, de Ste-Hélène, dit que les confédérés morts en combattant n'ont pas besoin de monument pour vivre dans le souvenir de ceux pour la cause desquels ils ont succombé. Il demande l'ajournement indéfini de la résolution.

Sur la motion de M. McMillen, le règlement est suspendu et la résolution, lue une troisième fois, est approuvée.

M. Lowell présente une résolution demandant au gouvernement des Etats-Unis une allocation pour enlever les obstructions qui gênent la navigation de la Rivière Rouge, Passée.

La résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas, est adoptée.

Il est 1 heure, la Chambre se forme en comité général et se rend dans la salle du Sénat.

Au retour de la Chambre, M. Dewees demande que le bill incorporant la "Banque des Négociants et des Planteurs" soit avancé sur le calendrier. La Chambre adhère.

— Un bill présenté par M. Dewees et chargeant le gouverneur de révoquer S. N. Burbank, trésorier du bureau métropolitain, pour délits d'office, est lu une fois et mis au calendrier.

M. Lee, de St Bernard, présente un bill portant que le gouverneur, le lieut.-gouverneur et l'orateur de la Chambre, ou une majorité d'entre eux, sera autorisé à nommer un clerc ou secrétaire pour faire le travail requis sous l'acte concernant les contrats pour les impressions publiques, avec un salaire de $1,500 par an.

Sur motion de M. Demarest, de Ste-Marie, le bill est déposé sur le bureau, sujet à appel.

M. Morey présente un bill pour consolider la dette de l'Etat, etc., lequel bill est lu deux fois et référé.

M. Morey présente aussi un bill de taxe spéciale pour payer les certificats de dette émis sous l'acte No 5 de 1866 et les warrants. Lu deux fois par le titre et référé.

M. Alexander, d'Orléans, rive droite, propose de retirer du comité général le bill No 223 pour incorporer la compagnie de desséchement de la Nouvelle-Orléans, de Jefferson et Carrollton et de le mettre au calendrier de la Chambre.

M. Noble, d'Orléans, soutient que cela ne peut se faire, un comité général ne ressemblant à tout autre comité choisi ou permanent.

L'orateur rejette le point de M. Noble qui en appelle à la Chambre.

La décision de l'orateur est soutenue.

Un acte pour incorporer la Compagnie de l'Hôtel de l'Economie de la Nouvelle-Orléans est adopté.

Un acte pour consolider la dette flottante de la Nouvelle-Orléans est mis en discussion.

CHRONIQUE LOCALE.

LE PROCÈS EN LIBELLE CONTRE LE TIMES.—L'affaire de la réclamation de T. M. Cass, pour $100,000 de dommage, contre C. A. Weed, propriétaire du *N. O. Times* et contre M. F. Bigney, éditeur, s'est terminée hier. M. Cass alléguait que les défendeurs avaient publié dans le *Times*, dans le courant de l'été, un article diffamatoire contre lui. Une masse de témoignages a été produite des deux côtés, et l'affaire jugée par neuf jurés seulement.

Le résumé a été lu par le juge Collens, après d'habiles plaidoiries par les avocats des parties. Le juri après une heure de délibération a donné un verdict contre les défendeurs *in solido* pour $3,966 avec les frais. MM. Walker et Lingan plaidaient pour le *Times*.

Une motion sera faite pour une nouvelle audition de cause.

COMMUTATION.—Le gouverneur a commué la sentence de mort prononcée contre le nègre Amsey Prewington, convaincu d'avoir violé une petite fille blanche, en un emprisonnement à vie.

COUP DE COUTEAU.—Un nommé Henry Thompson a reçu un grand coup de couteau, mercredi soir, dans une querelle avec Charles Goodwin, au coin des rues Chestnut et Philip. Le blessé a été transporté chez lui et son assaillant a réussi à s'échapper.

ACCIDENT. — Une voiture menée drôlement, dans la rue Baronne, s'est heurtée, jeudi matin, contre un dray, près de la rue Poydras. Le choc a brisé la voiture et le cocher a été jeté à terre avec une telle violence qu'il en a eu le bras cassé. Il avait dans la voiture deux dames qui n'ont souffert en aucune manière.

TRADUITS.—Isabella Watson, John Harding et John Simpson ont été renvoyés tous les trois devant la Première Cour de District, Watson et Simpson pour vol et Harding pour port d'armes cachées.

UN CORPS TROUVÉ. — Hier matin de bonne heure, le corps d'un jeune homme blanc, bien habillé, de l'âge de 25 à 30 ans avec de légères moustaches a été trouvé sur le nouveau chemin à coquilles devant l'Hôpital de Marine. Le fait que le corps était contusionné par derrière, indiquerait qu'il a été pris en traître et assassiné.

VOL.—Dans la nuit de mercredi, on est entré chez M. Shelling, rue Bienville, entre les rues Roman et Prieur, et l'on a volé en objets divers, pour une centaine de piastres. Le voleur s'était introduit au moyen de fausses clés et personne de la famille ne s'en est aperçu.

VOL.—Trois hommes, nommés Millard Sullivan, Peter Call et Geo. F. Simmes, ont été arrêtés hier soir sur l'accusation d'avoir enlevé $350 à A. M. Kinstry, sur un bateau à vapeur de la Rivière Rouge. Cet argent a été pris dans sa cabine.

Il n'est pas étonnant que les bouches gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 115 de la rue du Canal.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

— Le directeur de la poste de New-York, M. Jones, vient de faire saisir soixante paquets de livres et d'autres marchandises arrivées récemment d'Europe comme matières postales. Ces paquets ont été soumis aux droits d'importation.

D'après les règlements postaux, on peut envoyer par la poste des échantillons de marchandises, mais certains négociants ont abusé de ce privilège pour faire entrer en franchise de droits des livres, des dentelles, des bijoux et même des soieries. Chaque malle débarquée par les vapeurs d'Europe contient un grand nombre de ces envois.

C'est pour mettre fin à cette violation adroite du tarif des douanes qu'une saisie générale a été faite, par ordre des autorités de Washington, à l'arrivée des derniers vapeurs d'Europe. Les destinataires des paquets saisis pourront en reprendre possession, après avoir acquitté le montant des droits de douane.

(*Messager Franco-Américain.*)

LES ARRANGEMENTS POSTAUX AVEC LA FRANCE.—Nous lisons dans la *Liberté* :

"Le ministre des Etats-Unis à Paris, M. Washburne, a remis à M. Daru, officiellement, la pétition des Américains habitant la France qui réclament la conclusion d'une convention postale avec la France. Le plus bref délai de nouvelles conventions postales entre les Etats-Unis et le gouvernement impérial. Il est inutile d'ajouter que M. Washburne a appuyé chaudement cette demande légitime.

"Déjà des pétitions analogues ont été adressées de Lyon, du Havre et de Paris par des Français à M. Buffet.

"Elles ne tarderont probablement pas à obtenir un résultat favorable."

On écrit de Santo Domingo, en date du 30 janvier, au *Tribune* :

"Une banque vient d'être établie dans notre ville sous le nom de Banque nationale de Saint-Domingue, avec un capital nominal d'un million. Les principaux actionnaires de cette banque résident à New York ; on dit qu'au lieu de payer le montant de leur souscription en or, ils l'ont fait au moyen d'obligations du gouvernement dominicain achetées au cours de 20 cents par dollar. Ces obligations ont été déposées au Trésor de la République ; elles serviront de garantie à une émission de billets. On assure que les opérations de la banque seront limitées à des achats d'obligations dominicaines, et que dans le cas où la République serait annexée aux Etats-Unis ceux-ci devraient rembourser ces obligations au pair, de sorte que la banque réaliserait un bénéfice de 500 pour cent.

"Le colonel Evangelista, un des partisans de Cabral, a été fusillé dans la campagne, près de Santo Domingo, par ordre du président Baez."

LA LOI DE SURETÉ GÉNÉRALE.

Une dépêche du câble annonce qu'un décret de l'Empereur, inséré dans le *Journal officiel* du 17, abroge la loi de sûreté générale de 1858.

Cette abrogation a eu lieu à la demande de M. Emile Ollivier, qui avait adressé à l'Empereur la lettre suivante :

Sire,

Les lois exceptionnelles ne doivent pas survivre aux circonstances qui les ont fait naître.

Votée au milieu de l'émotion soulevée par l'attentat d'Orsini, la loi du 27 février 1858, relative à des mesures de sûreté générale, n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

Cette loi comprenait des dispositions de deux ordres différents ;

Les premières, transitoires, dictées par le sentiment d'une nécessité politique temporaire, ont disparu d'elles-mêmes avec le temps écoulé. A l'expiration des pouvoirs exceptionnels qui lui avaient été confiés, le gouvernement n'a pas voulu en demander le renouvellement.

Les secondes, permanentes, ont pris et gardé rang dans notre législation pénale. Ce sont ces dispositions, renfermées dans les art. 1er, 2, 3 et 4, les seuls aujourd'hui encore en vigueur, dont nous proposons l'abrogation.

Les délits prévus par les art. 1er et 3 n'ont jamais été visés dans aucune poursuite depuis qu'ils existent.

L'art. 2 a été plusieurs fois appliqué, mais non pas peut-être à des coupables de l'ordre de ceux que comptait atteindre le législateur de 1858. Cet article ne satisfait pas d'ailleurs en ce qu'il ne définit pas le délit qu'il réprime "de manœuvres pratiquées et d'intelligences entretenues soit à l'intérieur, soit à l'étranger." Cette incrimination vague laisse dans l'interprétation une place trop grande à l'arbitraire, qui doit être banni avec soin de toute législation criminelle.

L'abrogation des articles précédents emporte celle de l'article 4.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Sire, votre dévoué serviteur,

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Signé : EMILE OLLIVIER.

UN CANARD OU UNE SPÉCULATION.—Le journal la *France*, du 3 février, contient le paragraphe suivant :

"L'ex-général confédéré Beauregard est arrivé, avant hier, à Marseille, se rendant à Nice d'abord, et, de là, à Florence. On sait qu'il est à la tête d'une compagnie de chemin de fer louisianais et un des plus ardents promoteurs du *Southern Pacific Railroad* qui doit relier un jour Charleston dans la Caroline du Sud et Sacramento dans la basse Californie, en traversant les Etats du Sud. Le général voyage, dit-on, pour affaires ayant trait à ces chemins de fer ; il est descendu à Marseille chez un de ses amis, négociant estimé qui a séjourné pendant plusieurs années à la Nouvelle-Orléans.

Nous pouvons assurer à notre confrère parisien qu'il n'y a rien de vrai dans ce qui précède. Le général Beauregard n'a pas quitté la Nouvelle-Orléans depuis longtemps.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Résolution au Sénat des E.-U.

Condamnation formelle du système de redondance financière.

Effet sur l'or—Baisse à 116 3|8.

Baisse continue du coton.

Scène orageuse au Corps Législatif de France.

Abandon des candidatures officielles.

Déclaration de M. Ollivier à cet effet.

Soulèvement de la droite.

Vote contre le ministère à une immense majorité,

Condamnation de Flourens à la prison.

Nouvelles Européennes.

Londres, 24 fév.—Les assureurs chargent 50 pour cent sur le steamer City of Boston.

Paris, 24 fév.—Gustave Flourens a été condamné à 3 ans de prison pour la participation dans les derniers troubles.

Paris, 24.—Il y a eu une scène orageuse au Corps législatif, aujourd'hui. M. Ollivier a annoncé que le gouvernement, conformément à sa politique libérale, se proposait d'abandonner... sont le système des candidatures officielles. Les députés de la droite, à ces mots, ont jeté de hauts cris de désapprobation pendant plusieurs minutes. M. Ollivier a continué son discours malgré les interruptions, et a déclaré que le gouvernement n'agirait pas contrairement à ses antécédents et ne présenterait pas le spectacle d'hommes arrivés au pouvoir et désavouant leurs principes et leurs actes. La droite a immédiatement demandé l'ordre du jour, soutenant le système des candidatures officielles. Une discussion orageuse a suivi et l'ordre du jour, demandé par la droite, a été adopté par 187 contre 56. Ce résultat a produit une grande excitation, attendu qu'il est considéré comme équivalant à une déclaration de manque de confiance dans le ministère.

Paris, 24 fév.—Les espèces ont augmenté de 2,500,000 francs à la Banque de France.

Londres, 24 fév.—Des émeutes électorales ont eu lieu aujourd'hui à Waterford et Nottingham. Rien d'intéressant au Parlement.

La réforme des terres de M. Gladstone devient chaque jour plus impopulaire en Irlande.

Nouvelles de Washington.

Washington, 24 fév.—Le Revenu a touché aujourd'hui $853,000.

Le secrétaire Robeson et le comité naval a visité tout le navire anglais "Monarch" demain.

L'hon. W. Orton, président de la Compagnie télégraphique de l'Union de l'ouest a paru devant le comité du sénat, sur les bureaux de poste et les routes de poste, contre l'intervention du gouvernement dans le système de télégraphe actuel.

La distillerie de Kickpatrick, à Chattanooga, a été saisie avec 200 barils de whiskey.

Le sénat a adopté aujourd'hui la résolution suivante :

Résolu qu'ajouter à la circulation de papier irrachetable actuelle du pays, ce serait rendre plus difficile et éloigner la reprise des paiements en espèces et encourager l'esprit de spéculation, aggraver les maux produits par les fluctuations soudaines et fréquentes des valeurs de la circulation, déprécier le crédit de la nation et empêcher les améliorations de rétablir sur une base saine et permanente, et qu'en conséquence, dans l'opinion du sénat, le volume existant d'une pareille circulation ne doit pas être augmenté.

Les recettes des douanes pour la semaine finissant le 19 février, ont dépassé $4,750,000.

La Cour des Réclamations a rendu un jugement dans l'affaire de Bendheimer frères, de New-York, pour $18,000 contre le gouvernement fédéral, pour le montant du coton saisi à Savannah.

Washington, 24 fév.—Sénat—Les amendements de la Chambre au bill de réhabilitation ont été acceptés ; mais subséquemment, le sénateur Wilson a demandé une reconsidération sur la nouvelle qu'il y avait une objection contre l'ex-sénateur Clingman, de la Caroline du Nord, et contre quelques autres.

L'affaire de Revels, sénateur de couleur du Mississipi, est discutée sans résultat définitif.

La Chambre, après avoir disposé de l'affaire de M. Whitemore, de la Caroline du Sud, s'est occupée du bill d'allocation législative, et s'ajourne.

Nouvelles Diverses.

Richmond, 24.—La Législature s'occupe du bill pour légaliser les actes des officiers nommés par l'autorité militaire, de pourvoir à l'adjudication de l'Etat, et pour remplacer ces officiers au moyen de nominations à faire par le gouverneur.

Montgomery, 24.—Le bill endossant les obligations de première hypothèque du chemin de fer de Mobile et Montgomery, jusqu'à concurrence de $2,500,000, a passé dans les deux Chambres à la majorité constitutionnelle.

Memphis, 24.—Johnny Regan et quatre autres voleurs fameux, arrêtés à Humboldt, il y a quelques jours, ont été amenés ici, photographiés et amenés à la geôle. Cette bande commettait des vols sur les chemins de fer du voisinage depuis plus d'un an.

Cairo, 24.—John Dean, pilote très connu a été attaqué par une bande de coquins dimanche soir et si terriblement battu qu'il est mort des effets du traitement qu'on lui avait fait subir.

New-York, 24 fév.—Le comité exécutif du bureau national des assureurs contre le feu a référé la question des taux dans tout le pays aux bureaux locaux avec pouvoir d'agir à leur guise.

Louisville, 24.—Quatre chars-dortoirs, contenant les délégués de la convention de fret des chemins de fer, et un grand nombre de journalistes et d'autres voyageurs, sont partis d'ici à 5 h. du soir pour la Nlle-Orléans.

Marchés européens.

Londres, 24, au soir—Consolidés, 92 5|8 ; 5-20, 89 1|2.

Liverpool, 24 au soir — Coton calme, Uplands 11 1|4 à 11 3|8. Orléans 11 1|2 à 11 5|8. Vendu aujourd'hui 10,000 balles.

Frankfort, 24 fév., au soir—5-20, fermes à la clôture, à 94 3|4 et 94 7|8.

Havre, 24 fév., au soir—Coton calme et sur place et sur mer.

Paris, 24 fév., au soir—Bourse languissante. Rentes 73.90.

Marchés américains.

New-York, 24, au soir—Coton, décidément en baisse. Uplands 24 1|2. Vendu aujourd'hui 4,000 balles. Farine en faveur des acheteurs.

New-York, 24 au soir—Argent facile de 5 à 6. Change nominal à 8 3|4. Or, 116 3|8 à 116 1|2 à la clôture. Gouvernements, fermes à la clôture. Fonds du Sud, généralement fermes.

Norfolk, 24—Coton plat sans changement. Bas Mid. 22 1|4 à 22 3|4. Vendu 75 balles. Reçu 636. Stock 8083.

Charleston, 24—Coton calme. Middling 23 1|4. Reçu 309 balles. Vendu 500. Stock 21,513.

Mobile, 24—Coton plat avec une tendance à la baisse. Mid. 23. Vendu 1,200 balles. Reçu 744. Exporté à la Nlle-Orléans 209. Stock 73,490.

Savannah, 24—Coton fléchissant. Mid. 23. Vendu 800 balles. Reçu 1,070. Stock 50,981.

Memphis, 24—Coton incertain. Mid. 22 1|2 à 23. Vendu aujourd'hui 1,300 balles. Reçu 645. Exporté 2,713.

Cincinnati, 24 fév—Farine inactive. De famille $5 25 ; Maïs 68 ; Coton plat et en baisse de 1 à 1|2c ; Mid 22 1|2 ; Whiskey 95 ; Bacon 12 ; Porc 27 ; Graisse 14.

St-Louis, 24.—Farine superfine 4 25 ; maïs en baisse de 2 cts ; whiskey 34 ; sucre 9 1|2 à 13 1|2 ; mélasse, pas d'affaires ; porc 27 ; jambons 18 ; graisse 14.

Chicago, 24—Farine extra 3 75 ; maïs 69 ; mais 69 ; porc 26 ; graisse 14 ; côtes 13.

Louisville, 24—Vendu 137 b. de tabac de 5 1|2 à 7 1|2. Coton plat. Mid. 23 1|2. Grains et groceries sans changement. Jambons 19. Graisse en tierçons 16. Whiskey 94 à 95.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 24 fév — 6 P. M.—Arrivés, le steamer Clinton, de Galveston ; le steamer Agnes, de Galveston ; le brick Mexico, en 13 jours de Tabasco, avec une cargaison d'acajou ; la barque Metis, en 28 jours de Boston, avec de la glace ; le steamer Harris, de Brasos Santiago.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 24 fév—Descendant, les steamers Belle Vernon, Tom Reese avec des barges. Le fleuve baisse. Temps clair et frais.

Cairo, 24—Descendant : le Wuanita. Les eaux ont monté de 10 pouces en 24 heures.

Memphis, 24—Descendant : le Louisville et le Bismark. Le Legal Tender s'est dérapé hier soir et est arrivé aujourd'hui. Il sera mis au dock pour réparation. Temps clair et agréable.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Galveston, 24.—Le feu a pris hier soir dans une des bâtisses de bois, sur le côté nord du Strand entre la rue Fremont et la rue 22me. Tout le bloc a été détruit, et les flammes traversant la rue du Strand ont dévoré les maisons de Berlocher, Paul, Wood et détruit partiellement les bâtisses de E. S. Wood et L. H. Wood. Les maisons sur le côté nord du Strand avaient peu de valeur mais elles étaient pleines de marchandises.

Ceux qui perdent à cette conflagration sont :

Dargan & Tobyn, William Barnes, le Phenix Express Company, T. B. Stubbs, Cerf Bros, C. Barrett, J. C. Gorham & Co., Ralph, Levy & Co., G. W. Grover, John H. Rogers & Co., W. H. Sellers, J. S. Sellers & Co., le Union Marine and Fire Insurance Company, E. T. Austin, R. & A. King, Burnett & Hall, Henry Sampson, Mound City Mutual Insurance Company, DeWolfe & Sullivan, D. O. Herbert, Shackleford & Brown, Smallwood & Clarke, G. E. Brousard, C. W. Hurley & Co., S. Jacobs & Co., T. W. House, E. S. Woods et L. H. Woods.

La perte totale est, au premier aperçu, de un million.

Paris, 24.—On rapporte que la France a envoyé une note à Berlin, relative au traité de Prague.

Le propriétaire de la *Marseillaise* a été condamné à quatre mois de prison et à 1000 francs d'amende.

Londres, 24.—Dans le grand divorce de Mordaunt, le prince de Galles a solennellement déclaré qu'il n'y avait jamais eu aucune intimité criminelle entre lui et lady Mordaunt. De grands applaudissements ont suivi cette déclaration.

Washington, 24 fév.—La période de fermentation pour les distillateurs de gin est la même que pour les distillateurs de whiskey. Le maximum pour les distilleries de rhum est fixé à 6 jours.

Madrid, 24 fév.—Un millier d'ouvriers s'est rassemblé paisiblement devant l'hôtel du ministère, pour demander du travail.

—Les correspondances de Rome annoncent que M. Dupanloup, avant voulu faire imprimer à Rome une réponse à la lettre de M. Deschamps, l'autorisation d'imprimer lui avait été refusée par le gouvernement pontifical.

Voici en quels termes M. d'Orléans a donné connaissance de ce refus à M. Fay, chevêque de Malines :

"Monseigneur,

"Vous êtes peut-être étonné de n'avoir pas encore reçu de réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui a paru simultanément dans les journaux de Belgique, de France et d'Italie, deux jours après l'ouverture du concile.

"Les égards que vous sont dus, monseigneur, et le retentissement que vous avez donné à votre écrit ne me permettaient pas, quelle que fût ma pensée sur le fond de cet écrit même, de n'y répondre que par le silence.

"Aussi vous ai-je répondu, et je ma réponse ne vous a pas été adressée, je dois vous en dire le motif.

"Je ne voulais pas la publier à votre exemple, dans les journaux, le concile ouvert. Mais je ne pouvais me dispenser de la communiquer à mes vénérés collègues qui tous ont lu ou lu votre écrit. Mon dessein était donc de la faire imprimer ici même, et à cette fin seulement.

"Mais le Père Spada m'a répondu que l'*imprimatur* n'était nécessaire, et il m'a déclaré en même temps que l'*imprimatur* ne serait refusé.

"Vous pensez, peut-être comme moi, monseigneur, que dans ces conditions toute discussion entre nous est impossible et que vous trouverez bon que je me tienne au silence qui convient à la situation qu'on nous est faite."

"FÉLIX, évêque d'Orléans."

COIFFURE NOUVELLE.—Nous lisons dans le *Gaulois* :

"La coiffure nouvelle n'en est pas une. De simples cheveux tombants, légèrement ondulés et une boucle faite au doigt. Voilà, mesdames, ce qui vient de paraître.

Joignez à cela un simple filet résille quelconque, et vous voilà adorables.

Loterie Royale de la Havane. $[illegible] [illegible] Tirage tous les 17 jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. Taylor & Co. banquiers, 16 Wall street, New York.

Il n'y a pas de maladie qui ait causé autant une foule de personnes de mort... LE VERMIFUGE DE FAHNESTOCK... Le nom de Fahnestock n'est pas suffisant ; il faut qu'il soit précédé des initiales A. B.

Décédée, hier, à 10 heures du matin, Mme [illegible] W. CLARK, née Lallande. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles. Le corps est exposé à sa demeure de [illegible] No 201 rue Julia. Le convoi partira, à dix heures du matin aujourd'hui 25 février.

Décédé, hier, à huit heures et demie P. M. dans sa 65me année, LOUIS BEAULIEU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 25 février, à quatre heures précises. Le corps est exposé rue Gravier, entre St Antoine et Annette.

De la part de la famille.

Société des FRANCS-AMIS.

Décédé hier soir, à huit heures et demie, notre frère LOUIS BEAULIEU, âgé de 65 ans. Les membres de la société sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu CETTE APRÈS-MIDI, à quatre heures précises.

Par ordre du Président,

EUG. GARDÈRE, Secrétaire.

Nlle Orléans, 25 février 1870.

Compagnie de Navigation DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI,

LE SUD ET L'OUEST.

Bureaux No 118, rue Carondelet, NOUVELLE-ORLÉANS.

Capital - - - - $1,000,000
Actions (chacune) - 100

Président, Thon. J. T. SWAYNE, de Memphis. Vice-Président, T. JEFF JHALL. Secret. et Trésorier, CHAS. R. BENTON.

Aux Propriétaires de Biens Fonciers en Louisiane, au Mississipi, dans l'Arkansas, au Tennessee et au Missouri.

CETTE Compagnie est organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, relatives aux corporations, et a pour but l'amélioration des bâtiments qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires... Bateaux à vapeur à Basse Pression... DE HAVEN... une GRANDE VITESSE, la CAPACITÉ et ÉCONOMIE...

THOMAS J. HOWELL, Agent à la Nlle-Orléans. WILLIAM R. SPEAR, Agent à Vicksburg. J. W. WITHERSPOON, Agent à Memphis. F. WILLIAM RAEDER, Agent à St Louis. Juge J. S. HORNER, Agent à Helena, Arkansas.

Bureau Central des Sociétés unies de Bienfaisance Mutuelle.

[illegible] DELPHIN BIENVENU, Président. A. A. KER, Secrétaire.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

[illegible] Le Secrétaire, A. BARBIER.

EN entrepôt et du navire [illegible] de Bordeaux... Vins en Barriques... Vins en caisses... Eau de Vie Rochelle... Sardines à l'huile... Patés truffes... Asperges, Champignons... Bouteilles vides... F. BAILLY BLANCHARD...

Demande.

ON demande UNE FEMME d'un âge moyen [illegible].

Perdu.

[illegible]

Trouvé.

[illegible] J. FERNANDEZ.

Demande.

UN jeune homme parlant le français et l'anglais [illegible].

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation [illegible]... J. FREDERICKS...

Examen de Livres Commerciaux, PAR M. HENRY ERNST, Auteur du traité très connu sur les calculs commerciaux. Passage de la Bourse—Exchange Place, No 20.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO., Rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail, de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, émaillées, etc. NATTES, paille et coco. STORES pour croisées, tapis de table. ÉTOFFES pour rideaux et pour meubles. CRINS, Reps, Damas. RIDEAUX de dentelle, Coutils à matelas, Res sorts Guipures.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

AU NO. 168 DE LA RUE DU CANAL, En face de Christ Church, Offrent, à des prix très réduits : Tapis, Nattes, Toiles cirées, Etoffes à Rideaux, Corniches, etc., etc. Ils ont également une très grande variété de STORES.

Association des Enfants de Marie. UNE assemblée spéciale aura lieu au Presbytère de l'église St-Augustin, dimanche prochain, le 27 du courant à midi précis. La plus grande ponctualité est requise. La loterie des Vide Poches est à présent tirée. Toutes les personnes qui ont bien voulu se charger de la vente des billets et tous les porteurs de billets sont invités à y assister.

AVIS.

ON offre de l'emploi à un Français et sa femme, ayant un enfant, sur une habitation située à une petite distance de la ville. Le mari prendrait soin d'un cheval, et s'occuperait du jardin. La femme aurait à faire à manger pour deux personnes et à blanchir le linge. On demande seulement qu'elle sache faire un peu la cuisine. Un bon salaire serait donné. S'adresser à E. EUDE, notaire, Rue Royale, No 21.

AVIS.

JE préviens le public que j'ai déchargé M. Philippe Forget, comme gérant de mon établissement, Restaurant de Paris, situé rue Bienville, et que je ne suis plus responsable pour aucune dette qu'il pourrait contracter pour le compte de l'établissement ou en mon nom, de ce jour. OSCAR LERAY, Propriétaire du Restaurant de Paris. Nlle-Orléans, 24 février 1870.

Nourrice.

ON demande une NOURRICE. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 291 rue Royale, entre Hôpital et Quartier.

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la Compagnie d'Huile de Pétrole et de Charbon de la Louisiane sont requises de les présenter, dans les vingt jours, de neuf heures du matin à trois heures du l'après midi, aux bureaux de la Compagnie, No 11, Davidson Court, rue Carondelet.

AU VIEUX PECHEUR.

139 ...... Passage de la Bourse 139

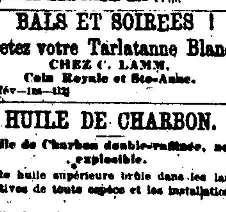

Manufacture d'articles de pêche, Seines en chanvre et en coton, Eperviers, Carlets, Trémails, Nasses, Lignes, Hameçons, etc. AUG. THÉZE.

BALS ET SOIREES !

Achetez votre Tarlatanne Blanche CHEZ C. LAMM, Coin Royale et Ste-Anne.

HUILE DE CHARBON.

Huile de Charbon double-raffinée, non-explosible. Cette huile supérieure brûle dans les lampes portatives de toute espèce et les installations de gaz. Huiles No 1, de Virginie et du Kentucky, garanties à l'épreuve de l'explosion. LAMPES, BECS DE GAZ, CHEMINÉES ET MECHES. Aux plus bas prix des ventes en gros. A. BOUCHARD, rue Tchoupitoulas No 4.

Poisson. Poisson.

1000 barils MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3, 2000 demi barils do, 3000 barillets do, 200 MAQUEREAUX Mess. —ÉGALEMENT— Un grand envoi de Morue, Harengs en saumure et secs, Saumons, Langues et Ailerons, Poisson blanc, &c., &c. A vendre par C. H. LAWRENCE & CO. au No 39 de la rue Tchoupitoulas.

FUSILS, CARABINES ET PISTOLETS, A TRÈS BAS PRIX. 500 jeux Harnais de wagons... 200 Fusils à deux coups, à $8, $12, $15 et $20, 200 Carabines à $15, 200 Carabines à $[illegible]. Ces armes sont à très bas prix, vu la qualité. A vendre par S. B. CHURCHILL & BRO. Au No 81 de la rue Tchoupitoulas entre les rues Poydras et Lafayette.

JOHN E. SMITH,

MARCHAND DE CHARBON. Pittsburg, Antracite et Cannel Anglais. Bureau, coin Carondelet et Gravier. Dépôt de Charbon au pied de la rue Calliope, et de la rue de l'Esplanade, Nlle-Orléans...

CHARBON. CHARBON. C. TYLER, bureau No 15 de la rue Carondelet. Dépôt au pied de la rue First... C. TYLER.

C. DUHAMEL, OPTICIEN,

AU No 111 DE LA RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans. (Etabli depuis 30 ans) OFFRE TOUTE espèce de lunettes et de verres parfaits pour la vue, instruments optiques, de toute espèce, longue-vues, lorgnettes, petits et grands télescopes, microscopes et préparations, toute espèce de verres grossissants, stéréoscopes et vues stéréoscopiques, cosmoramas, phantasmagories et lanternes magiques. Appareils physiques, instruments de mathématiques, papier à dessin, etc. Instruments d'arpentage, théodolithes, compas, niveaux, roulettes-mesures, chaînes, etc. Baromètres de mer et de maisons, thermomètres pour la cuisson du sucre, et autres, manomètres, tubes et instruments de distillateurs, toute espèce de pèse liqueurs, en verre ou en métal. Montres en or et en argent, pendules faites spécialement pour la maison et qui sont vendues avec garanties. Réparations de montres et de chronomètres. Cartes et instruments de marine, batteries galvaniques faites sur commande, machines électro magnétiques, pour médecins ; spectroscopes de Bunsen, saccharomètres de soleil, modèles de machines à vapeur, toute espèce de balances, et différents jeux de poids, pompes à air, jouets magiques, boîtes de peinture, brosses, etc. Encre de Chine, crayons, tire-lignes et compas de poche. Il fait et répare toute espèce d'instruments. Les personnes de la campagne qui désirent se procurer des lunettes peuvent les avoir en envoyant leurs vieux verres accompagnés de quelques explications. Elles devront faire savoir si elles veulent des verres de cristal de roche ou des verres fins ordinaires. Dépôt de cuillères et fourchettes en plaqué.

J. K. BAILEY,

246 ...... Rue du Canal ...... 246.

VINAIGRE.

Etabli en 1840. ACHAT de cidre, vin et bière aigres. Achat de barils vides.

CUVES ET

Toute espèce de Travaux de Charpente. LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins, &c. J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box, 255 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No 246 de la rue du Canal, près Franklin.

Mr. C. H. SLOCOMB Annonce aux électeurs qu'il est candidat à la place de commissaire des rues.

LION & PINSARD,

151 et 153, RUE DU CANAL, à côté de Holmes.

Chemises! Chemises! Chemises!

Nous venons de recevoir notre assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES Pour Messieurs et Enfants. Des célèbres maisons CHARVET et HAYEM. Réduction importante sur les prix des chemises... BONNETERIE... PARFUMERIE FRANÇAISE... 50 douzaines Couverts Alfenide, garantis de la maison Christofle. LION & PINSARD.

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43 ...... Rue Peters ...... 43 ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE. TOUJOURS en magasin un GRAND STOCK DE RIZ. Ordres promptement remplis.

Banque de l'Etat de la Louisiane,

[illegible] CHAS. [illegible].

GUANO CHESAPEAKE

ET PHOSPHATE AMMONIACAL SOLUBLE. [illegible]

Aux acheteurs de la Machine à Coudre de Grover & Baker. [illegible]

"BIRD CAGE" EXCHANGE COFFEE HOUSE, No 42 St-Louis, et Passage de la Bourse. [illegible]

DÉFI AUX VOLEURS.

Serrures incrochetables. [illegible] Œhmichen & Pothier, Encoignure Vieille-Levée et Bienville, et 99, Vieille-Levée.

Maison le meilleur marché en son genre de toute la ville.

A. GALEPPI,

141 ...... RUE DE CHARTRES ...... 141 ENCOIGNURE [illegible] Grand assortiment PAPIERS PEINTS, GLACES, [illegible].

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER, Ancien chef de Clinique de l'Ecole de Paris. OCULISTE, 140 ...... RUE DU CANAL ...... 140.

Le Dr. LUKE. TRAITE toutes les maladies [illegible].

R. A. LANDRY, De la Faculté de Paris. 60, Dumaine, encoignure Royale, 60.

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE. LE Dr LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE [illegible].

F. NEWHALL,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE PAPIERS A TAPISSER Et toute espèce de Stores, VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. No. 40 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

Dépôt de Glaces françaises et allemandes. LA PLUS GRANDE MAISON DES ETATS DU SUD, DANS CE GENRE D'AFFAIRES.

L. UTER,

No 49 RUE ROYALE No 49. Entre les rues de la Douane et Bienville. OFFRE en vente, à de bas prix, et a toujours en main un immense assortiment de glaces françaises et allemandes... [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION. Au coin des rues Toulouse et Robertson, VIEUX BASSIN. DU Bois préparé et brut, des chassis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

Premiers Bains Russes du Sud.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il construit dans son établissement de la rue Conti, No 162, des bains russes... F. GAUPP.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. [illegible] Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins... GATEAUX DE MARIAGE... Boîtes de fantaisie... à des prix très bas.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES. [illegible] UNE SURPRISE. [illegible] 500 [illegible] 25 cents par [illegible]. NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Conclave Gem, No 22, S.·. W.·. M.·. [illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible] sans souffrance, au moyen du protoxide d'azote.

Dr. C. BLANCKE, 116 & 118, Rue St-Charles, 116 & 118. *Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.* ALUMINIUM! ALUMINIUM! [illegible] A. F. McLAIN, chirurgien [illegible].

Le Dr. J. S. Knapp, CHIRURGIEN DENTISTE. [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Dr. MALONEY, DENTISTE. No 203 rue St-André, près Magasins. [illegible]

Changement de domicile. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible].

Propriétés à vendre et à louer.

Magasin à louer. [illegible]

A VENDRE. [illegible] HENRY SHEPHERD, [illegible] F. B. ERNEST [illegible].

Bon Placement. [illegible] PAUL A. BURAS.

A LOUER. [illegible]

A VENDRE. PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DU LAC. [illegible] J. B. WALTON, Encanteur.

A SOUS LOUER Pour cause de départ. [illegible]

COMMODES INODORES.

Désinfection par le Charbon. [illegible] "New Orleans Sanitary and Fertilising Co." [illegible] désinfectées par le charbon.

Tirage de Loterie de l'Etat de Louisiane. [illegible] HOWARD [illegible].

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. BUREAUX : No. 120 [illegible] rue Commune. [illegible] CETTE COMPAGNIE [illegible] J. P. ROUX, Secrétaire.

Le Dr Valdemar B[illegible], Ancien chef de clinique du professeur Ricord, de Paris. [illegible] 135 RUE ROYALE 135.

Superphosphate Ammoniac de NOIR ANIMAL DE Z[illegible].

Riz pour Planteurs. [illegible]

Pour Bals, Soirées et Théâtres, [illegible]

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137 RUE DU CANAL 137. [illegible] AVIS SPÉCIAL AUX MESSIEURS [illegible] Guéblé & Nippert.

G. L. FEVRE,

148 ROYALE 148 IMPORTATEUR DE [illegible] Cuir & Harnais [illegible].

P. MARCHÉE,

85 RUE DU CANAL 85. APPELLE l'attention [illegible] Faïences, Porcelaines, Verreries, Articles de Ménage, [illegible] P. Marchée, 85, rue du Canal.

FABRIQUE DE TABAC

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 [illegible] rue de Chartres, coin [illegible]. (Succursale No 3 [illegible] Chartres.) Importateur de [illegible]. Maryland, Virginia, Perique [illegible] Prix modérés. J. P. SARRAZIN.

TABAC STOUT [illegible] USINE À VAPEUR. LE MOUTON [illegible].

Agence générale d'Affaires. [illegible]

La célèbre nouvelle Machine à coudre de Singer pour les familles. [illegible]

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes, SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL, NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ DE STERN. [illegible] LOUIS STERN & BRO, [illegible].

J. J. ALBERT,

30....Rue de Chartres....30 Encoignure Douane. A toujours en main un assortiment de CHAPEAUX [illegible] Feutre, Laine, Paille, Castor [illegible] &c.